



ECONEWS



ÉCONOMIE

COÛT DE L'INDEX VS GAINS FISCAUX

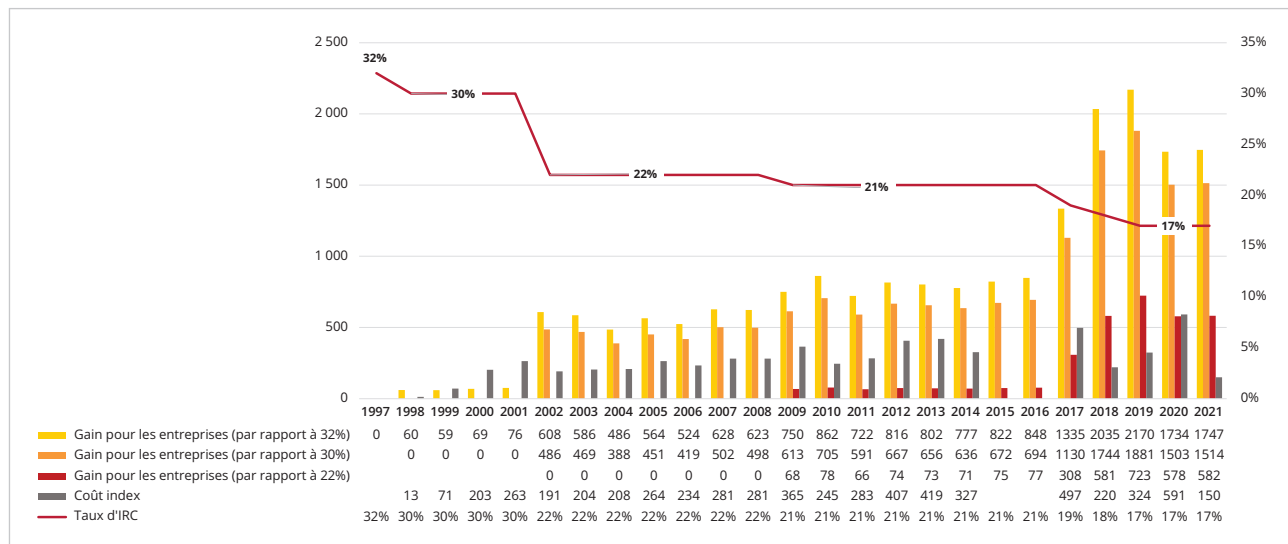
Tant pour les entreprises sur l'ensemble de l'économie qu'au niveau des sociétés non financières (SNF), la période de 2000 à 2020 affiche une très solide croissance annuelle moyenne à la fois de leur revenu brut, de leur valeur ajoutée brute ou encore, après paiement des salaires indexés, de leur excédent brut d'exploitation (EBE), très au-dessus de la moyenne de la zone euro. En dépit de la crise pandémique, 2020 a vu croître l'EBE national d'un milliard d'euros supplémentaire sur l'ensemble de l'économie (+4,3%), porté à 70% par les SNF. Mieux encore, l'EBE continue de croître en 2021 de plus de 4 milliards (+19%), une hausse record depuis l'an 2000, après celle de 21% en 2006.

Ces résultats avant impôt offrent déjà certaines marges de prévisibilité aux entreprises face au coût de l'index souvent mis sur le devant de la scène. Marges qui sont par ailleurs renforcées par des avantages fiscaux dont les entreprises se font rarement l'écho, telle la baisse impressionnante du taux facial d'impôt sur le revenu des collectivités (IRC).

Le graphique suivant nous montre que, si la revalorisation indiciaire des salaires constitue un coût (20 tranches depuis l'an 2000), le manque à gagner fiscal pour l'État découlant de la réduction continue des taux d'imposition représente aussi, en contrepartie, un gain annuel important de trésorerie pour les entreprises.



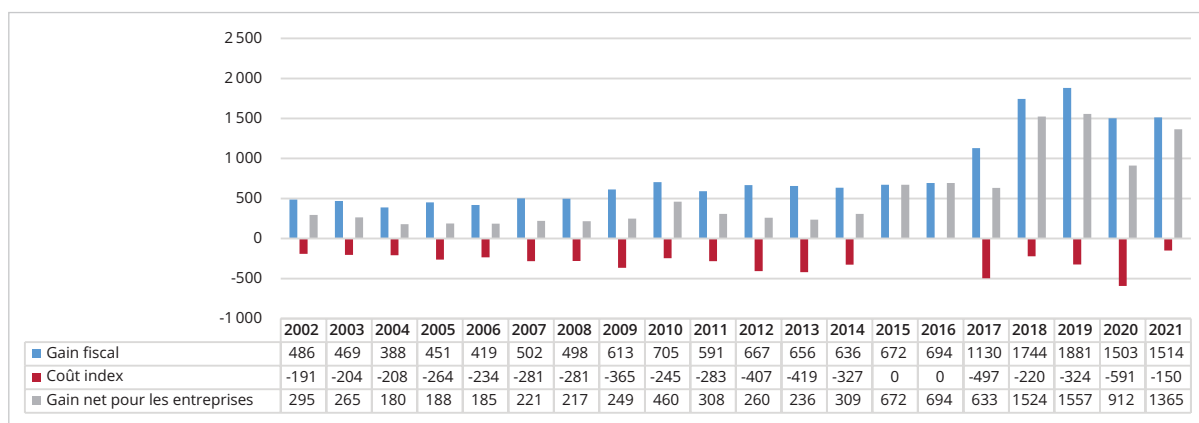
Gain fiscal sur la baisse du taux de l'IRC et coût annuel de l'indexation (millions d'euros)



Ainsi, alors que la revalorisation salariale indiciaire est évaluée à 150 millions en 2021, le gain fiscal s'élève la même année à 582 millions par rapport à un taux d'impôt de 22%. Ce surplus de trésorerie se chiffrerait même à 1,5 milliard par rapport au taux d'impôt de 30% applicable de 1998 à 2001, voire à 1,7 milliard pour le taux de 32% en 1997¹.

Ironie du sort, c'est après la forte baisse de la fiscalité des entreprises en 2002 que le « riffi » autour de l'indexation des salaires avait repris, alors même que le taux d'IRC passait de 30% à 22%. En effet, depuis 2002, cette baisse du taux d'imposition pour les entreprises a toujours été supérieure au coût de l'index, amenant à un coût négatif, donc à un gain permanent.

Coût index vs gain fiscal si taux maintenu à 30% jusque 2021 (millions d'euros)



La baisse des impôts pour les entreprises depuis 2001 a donc largement et systématiquement surcompensé les coûts des index !

¹ Toutes choses égales par ailleurs.